

Martini sanctionné moralement

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **89 (2001)**

Heft 1452

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282271>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le poids de l'amour

Viviane Rothenbühler

MONTÉZILLON

En compliment à votre article «Mentons en cœur mes sœurs» du numéro 1451 (avril 2001), le marchand de skis lorsqu'il règle les fixations d'une dame, il ajoute 2,5 kg au poids déclaré. Quant à mon mari, lorsqu'on parle de prise de poids, il déclare que les 8 kg pris en 34 ans de mariage représentent 0,000... gr par jour de bonheur ! Ce qui est peu (pour les kilogrammes pris pour les années de mariage).

Scandalisée par notre traitement de l'affaire BGGE

Madeleine Rouiller Gilliland

MARACON

Le contenu des pages 6 et 7 du n° 1451 (avril 2001), relatif au procès des BGGE, est abject. Comment peut-on à ce point biaiser les faits ? Aucune cause n'autorise semblable distorsion et une telle manipulation de l'opinion. Oser parler de répression, dans le cas présent, relève d'une imagination débridée. Depuis le début de cette «affaire», des ragots sordides ont été colportés au mépris de l'élémentaire respect de la présomption d'innocence. Votre rédaction cautionne ces procédés. Une telle attitude jette le discrédit sur les causes que vous prétendez défendre. Triste et grave ! L'autrice des pages en question s'autorise un cours de déontologie à l'égard des quotidiens romands. Elle dicte même ce qui aurait dû être publié ! On croit rêver ! Le non-lieu à l'égard du professeur incriminé, prononcé en été 2000 déjà, n'a fait l'objet, sur le moment, d'aucun commentaire dans les médias. En revanche, l'accusation portée à son endroit dès 1997 a noirci beaucoup de papier. A ce propos, l'article de Jean-François Marquis, publié sous le titre «Interrogation», dans le n° 5 du journal du syndicat Comedia, fait



Lise Perregaux (*Aurore*, 1998, terre cuite 38 x 38 cm).

preuve, lui, de rigueur intellectuelle.

«Les accusées sont toutes libérées, sans que l'on puisse retenir à leur charge des actes contraires à l'ordre juridique, notamment sous l'angle civil. Si l'enquête a duré et pris une telle ampleur, elles n'en sont pas responsables» (Jugement rendu par le Tribunal de police le 7/03/01 p. 17). Ainsi commence un article intitulé «Solidarités patriarcales», paru dans le journal n°7 du syndicat Comedia en réponse à l'article précité de J.-F Marquis. Le titre de cet article nous semble particulièrement bien choisi. On peut en effet douter que cette affaire eût suscité de pareilles réactions d'indignation si l'accusateur n'avait pas été un professeur d'Université jouissant à la fois d'un confort financier et d'un prestige social, mais une jeune étudiante ou employée précaire, à l'instar des quatre membres des *Bad Girls accusées*.

La rédaction

Martini sanctionné, moralement

Pour une fois que les critiques féministes se font entendre par la Commission suisse de la loyauté. La plainte déposée par Viol-Secours en février contre la pub de Martini (délicieusement brut, voir n° 1449 de février) a été reconnue légitime par l'instance composée des pairs de la société de vins mousseux. La Commission a admis que la pub en question évoquait un acte de violence et du sexism-

me. La sanction : Martini est sommé de ne plus recommencer. Pour sa part, le directeur général de Martini affirme que son équipe, par ailleurs composée de nombreuses femmes (comme s'il s'agissait d'une garantie de non-sexisme !), n'a «absolument pas imaginé qu'on puisse interpréter cette affiche comme représentant une femme battue». Naïveté ou mauvaise foi ?

Sexoterrorisé, le Dr Hurni

Maryelle Budry

GENÈVE

«Sexoterrorisé» par les campagnes contre la violence conjugale, qu'il dénonçait dé-

jà en 1997 comme des actes hautement pervers, le cher docteur Maurice Hurni se retrouve au cœur du monstre ! En effet, son nom apparaît dans une recherche sur «la violence conjugale dans le canton de Vaud» réalisée par Marie-Claude Hofner, de l'Unité de prévention, et Stéphanie Siggen, du Bureau de l'égalité (février 2001). Il a été interviewé et le service de consultation conjugale Profa de Lausanne, dont il est le médecin-chef, est cité comme lieu d'accueil des femmes violentées. Comment peut-il les soutenir ???

Qu'en dirait Hippocrate ?

L'ordre social est menacé. Des mouvements politico-sociaux attaquent les liens sociaux, amoureux et sexuels entre femmes et hommes. Il s'agit du sexoterrorisme, néologisme créé par l'éminent Dr Hurni, médecin-chef du Service de consultation conjugale Profa à Lausanne. Dans le dossier sur le «sexoterrorisme» du n° du 21 mars 2001 de *Médecine & Hygiène* - qui a largement fait réagir; de nombreux médias ont manifesté leur esprit critique, d'autres se sont empressés de relayer la bonne parole - le médecin met en garde contre ces groupes qui par l'action organisée et l'usage de la force visent à dégrader les rapports entre les sexes: les féministes et les homos.

Qu'est-ce qui fait courir le Dr Hurni? Quand il assimile la féminisation forcée des mots au régime nazi, quand il critique l'activisme creux et effréné de ces pauvresses qui gèrent des foyers d'accueil pour femmes violentées et des centres de conseil et

d'orientation (de planning familial ?), qui mènent des campagnes de dénigrement des hommes sous couvert de violence domestique, ne craint-il pas de perdre une part de sa crédibilité ?

Par ailleurs, la communauté des pys doit être fière d'avoir un des leurs avancer des considérations aussi précieuses et courageuses, du type l'homosexualité est une déviance biologique, constituant une menace démographique et risquant de mener tout droit à la pédophilie. Que penser du texte de Nicos Nicolaïdis ? Vaut-il la peine même d'y penser ? Oui, car il s'agit d'une autorité médicale qui sous ce couvert, véhicule des idées contraires aux valeurs démocratiques - sous une forme alambiquée, de surcroît. Question: qui est la véritable menace pour l'infra et la superstructure de l'espèce humaine?

amd
(Ce courrier a été envoyé par notre rédaction aux responsables de la revue *Médecine & Hygiène*)